

Mémoire soumis au BAPE - 5 février 2020

Pierre Dionne Labelle

6212-03-122

Agrandissement site d'enfouissement technique de Sainte-Sophie

Madame, Monsieur.

Les membranes géotextiles

Lors de la première phase du BAPE, je suis resté étonné d'apprendre que la garantie offerte au promoteur par le fabricant sur la durée de vie des membranes servant à contenir les déchets était de 20 ans. Quand on pense que les matières résiduelles déjà enfouies dans le méga-dépotoir de Waste Management de Sainte-Sophie y resteront pendant des centaines d'années, cette information ne fait que renforcer mes craintes que le site ne contamine éventuellement la nappe phréatique.

Toute cette question de la résistance à long terme des membranes n'est pas sans me rappeler la saga du toit du stade olympique. Après que la première toile en kevlar installée sur le toit du stade ait cédé suite à quelques mois d'usure, la firme Birdair installait en 1999 une nouvelle toile faite de fibre de verre recouvert de téflon qui devait durer 25 ans minimum. Six mois plus tard, cette dernière se déchirait à son tour. 25 ans plus tard, la toile du toit du stade comporte aujourd'hui 6 000 déchirures. On objectera que les toiles-membranes du toit olympique sont soumises à de fortes tensions. Mais celles du mégadépotoir subissent aussi de fortes pressions dues à l'accumulation des millions de tonnes de déchets et de terres contaminées qui les recouvrent. Il semble évident que tôt ou tard des déchirures apparaîtront et permettront au lixiviat de percoler jusqu'à la nappe phréatique.

Les premières membranes posées par Waste Management à Sainte-Sophie arriveront à la fin de leur durée de vie «garantie par le fabricant» vers 2022. Ne devrait-on pas ici user d'un principe élémentaire de précaution et évaluer directement l'état des premières géomembranes posées avant d'autoriser le promoteur à utiliser cette même technologie pour poursuivre l'exploitation et l'agrandissement du site ? Le promoteur prétend « qu'il n'existe pas de technologie applicable actuellement pour déceler les fuites d'un système d'imperméabilisation après l'exploitation d'une cellule...» En fait, c'est faux. Il y a une technique très simple : on creuse, on vide une des premières cellules, et on observe l'état des géomembranes ! On verra leur état de conservation, on pourra évaluer la vitesse de leur décomposition et, qui sait, prévoir la fin de leur vie utile et le moment où elles devront être remplacées.

Le promoteur dit aussi que «le contrôle de la qualité de la barrière imperméable doit se faire lors de sa construction. Le suivi environnemental des eaux souterraines permet de valider son efficacité à long terme. » Ma mère disait qu'il fallait arrêter de fumer avant d'avoir le cancer, qu'après c'était trop tard. C'est maintenant qu'il faut évaluer l'usure des membranes avant que le lixiviat ne percole dans la nappe phréatique, après... Au fait, une nappe phréatique, ça se décontamine ou pas ? Pour ce que j'en sais, on peut contenir la propagation des contaminants dans la nappe, mais il faut pomper et filtrer ses eaux à coup de millions de \$ sur une surface de dizaines de kilomètres, et pour un temps indéterminé, voire des centaines d'années. Qui va payer pour ça dans 30, 40 ou 50 ans ?

Ajustement à la baisse requis

En 2009, le rapport du BAPE sur un précédent projet d'agrandissement du même site (2010-2025) concluait «...qu'il serait contre-indiqué que le projet soit autorisé sur une longue période de temps avec une quantité maximale constante comme le demande Waste Management...et que des ajustements à la baisse seraient requis. » Le décret ministériel de 2009 qui s'ensuivit a avalisé le projet mais en indiquant «que les tonnages annuels seront revus à la baisse».

En dépit des recommandations du BAPE de 2009, la qualité de matières résiduelles enfouies annuellement au site de Sainte-Sophie est restée, à quelques exceptions près, plus ou moins constante. En maintenant cette disponibilité de capacité d'enfouissement, le gouvernement envoyait un message contradictoire. D'un côté, il adoptait sa politique nationale gestion matières résiduelles, avec comme objectif fondamental que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime; de l'autre, il assurait aux municipalités, institutions et industries des différentes MRC utilisatrices du site de Sainte-Sophie qu'elles pourraient continuer à venir y enfouir leurs déchets au même rythme qu'avant. Et c'est ce qu'elles ont fait.

Si on avait prévu les «ajustements à la baisse requis», les utilisateurs du site auraient été forcés de prendre les mesures nécessaires pour réduire la quantité de déchets produits. Ce n'est pas normal que l'on vienne encore enfouir des matières putrescibles à Sainte-Sophie 10 ans après l'adoption de la politique ! Le bioréacteur ne devrait plus être en fonction !

La réduction de la capacité d'enfouissement depuis 2010 aurait donc forcé les différents utilisateurs du site à être proactifs et à modifier leur habitude du «tout à l'enfouissement». Un processus de réduction graduelle du tonnage de déchets en provenance de l'extérieur de la MRC Rivière-du-Nord aurait aussi fait en sorte que cette dernière puisse disposer aujourd'hui de la capacité restante de l'actuel site (2 millions de tonnes) pour répondre à ses propres besoins d'enfouissement du déchet ultime pendant encore 20 ans.

La demande d'agrandissement du site d'enfouissement de Sainte-Sophie coïncide avec une crise généralisée de la récupération et du recyclage au Québec. Alors que les centres de tri débordent, que les sites d'enfouissement se remplissent, je crains fort que le gouvernement n'utilise la crise comme prétexte pour accepter le projet Waste Management sans «ajustements à la baisse requis». Il ne ferait alors que répéter l'erreur commise en 2010, et on se retrouverait dans la même situation dans quelques années, à savoir un site d'enfouissement plein, et une autre demande d'agrandissement.

Mes suggestions BAPE :

- Faire inspecter l'état des premières membranes posées sur le site par une firme indépendante avant de recommander un éventuel agrandissement.
- Si on va de l'avant avec un agrandissement, recommander au Ministre de l'Environnement et de Lutte aux changements climatiques, monsieur Benoit Charrette qu'il impose à Waste Management une baisse annuelle des matières résiduelles en provenance de l'extérieur de la MRC Rivière-du-Nord pour que dans 5 ans le site ne soit plus utilisé que par cette MRC.